



HOC NON DICIT SERVIVS.

DES MYTHES DANS LES MARGES DE VIRGILE

DANIEL VALLAT

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 – HISOMA – IUF

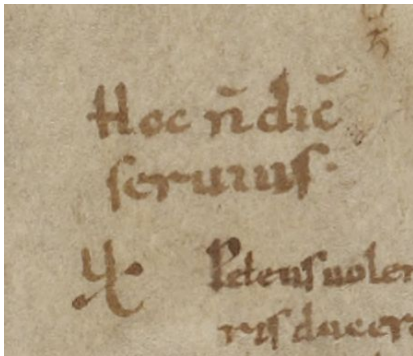
Résumé

En plus des commentaires connus par ailleurs, on trouve, dans les marges de manuscrits médiévaux de Virgile, des scolies anonymes et inédites qui portent, entre autres, sur la mythologie. Nous avons choisi ici deux manuscrits virgiliens dont les scolies sont visiblement apparentées (*Parisinus Latinus* 7930 et *Valentinianus* 407) et avons comparé leurs annotations sur trois mythes présents dans l'exégèse virgilienne du début de l'*Énéide* : Antigone fille de Laomédon ; Nauplius ; le jugement de Pâris. Leur étude et la comparaison avec d'autres sources permettent de mieux saisir leur circulation de l'Antiquité tardive au Moyen Âge, et de souligner combien leur contenu est susceptible d'évoluer rapidement.

Abstract

In the margins of Virgilian manuscripts still lay some anonymous, inedite scholia about mythology and other patterns. In this paper, I study some interrelated scholia of two manuscripts (Parisinus Latinus 7930 and Valentinianus 407), concerning three myths at the beginning of the Eneid: Antigone (Laomedon's daughter), Nauplius, and the judgement of Paris. The comparison with other available sources illustrates how myths circulated from late antiquity to medieval times, and how they can be easily modified by changing a few words.

Les marges des manuscrits médiévaux de Virgile contiennent encore un grand nombre de notes inédites – en général mélangées à d’autres, en particulier à celles de Servius. Elles reprennent souvent, en les paraphrasant, des textes connus par ailleurs, mais parfois aussi semblent proposer, pour ce qui concerne la mythologie, des variantes isolées, dont on ne sait trop si elles remontent à un fond ancien ou si elles sont des créations médiévales.



Valent. 407, f.56^v
(Source gallica.bnf.fr / BnF)

On relève même, au début ou en fin de ces annotations, des remarques du type *hoc non dicit Seruius*, qui prouvent que le commentateur était lu en même temps que le poète et le posent comme autorité de premier plan, sinon comme lecture première, parallèle au texte virgilien. Ces scolies permettent en outre de mieux comprendre comment des modifications apparaissent, se transmettent et se modifient à leur tour. Pour illustrer ces phénomènes, nous nous concentrerons ici sur trois mythes dont on trouve

des traces parallèles dans deux manuscrits de Virgile, dans des scolies au début de l’*Énéide*. De la moins à la plus connue, ce seront les histoires d’Antigoné fille de Laomédon, de Nauplius père de Palamède, et du jugement de Pâris.

Quant aux manuscrits qui nous serviront de base, ils sont fameux pour des raisons diverses. Le *Valentinianus* (Valenciennes, BM 407) date de la 2^e moitié du IX^e siècle, a été écrit dans le Nord-Est de la France, et provient du fonds de l’abbaye de Saint-Amand¹. Il a appartenu à Hucbald (ca. 850-930), un des élèves de Heiric d’Auxerre avec Remi, et semble donc directement issu des travaux de l’école carolingienne d’Auxerre² ; le texte de Virgile est suffisamment coté pour servir régulièrement à l’édition du poète (manuscrit siglé *h* dans les éditions de Mynors ou Perret) ; on y trouve des scolies marginales d’au moins deux mains différentes (et sans doute davantage pour les gloses interlinéaires), l’écriture de l’une est fine et petite, en encre noire, celle de l’autre plus arrondie et grande, en encre marron clair, peut-être plus récente. Le *Parisinus* (BNF, *Latin* 7930) est davantage connu pour ses scolies que pour son texte de Virgile ; ces scolies reformulent ou paraphrasent souvent Servius (et sont *ipso facto* inexploitable pour l’édition du commentateur de Virgile), mais s’y insèrent de nombreux *adespota*, qui parfois rappellent même le *Seruius de Daniel*, et qu’on a pu

¹ MUNK OLSEN II, 1985, p. 776.

² Sur cette école, voir IOGNA-PRAT – JEUDY – LOBRICHON 1991.

rapprocher des travaux de Remi d'Auxerre³. Le manuscrit en lui-même, d'origine française, date apparemment de la première moitié du XI^e siècle⁴ ; on y trouve deux vers qui font l'éloge d'un certain Gerbert, peut-être Gerbert d'Aurillac, qui, après une vie religieuse et politique bien remplie, devint pape sous le nom de Sylvestre 2 (999-1003) ; mais peut-être ces vers étaient-ils déjà dans l'antigraphe du manuscrit⁵. Il est intéressant de noter que les scolies du *Parisinus* trouvent des parallèles dans d'autres manuscrits : Savage (1932, p. 118) en avait relevé dans le *Laurentianus Pal.* 69 (XV^e s.), Murgia (1975, p. 141-148) d'autres encore dans le *Parisinus*, N. Acq. Lat. 2059 (XII^e s.) et dans le *Bruxellensis* 5325-5327 (X^e s.) ; il faut donc y ajouter le manuscrit de Valenciennes, qui est le plus ancien de tous. Certes, les scolies ont été écrites sur les manuscrits après le texte de Virgile, parfois en plusieurs strates, et surtout à des dates qu'il est difficile, sinon impossible, de déterminer ; tout ce qu'on peut dire, c'est que ces scolies sont en écriture caroline, qu'elles ne semblent pas postérieures au XII^e siècle, et qu'elles ont eu une origine commune, c'est-à-dire antérieure aux copies qu'on possède aujourd'hui.

1. Antigone Laomedontis

Au vers 1, 27 de l'*Énéide*, Virgile évoque, parmi les causes de la haine de Junon contre les Troyens, sa « beauté méprisée »⁶. Servius, le commentateur de Virgile, explique cette expression en deux temps : d'abord comme une « apposition » (*epexegetis*) au début du vers (*iudicium Paridis*), la beauté de la déesse étant méprisée lors du fameux jugement de Pâris ; mais il rapporte également, en la mettant à distance (*licet multi...*), une explication indépendante du fameux jugement : une Antigone fille de Laomédon, transformée en cigogne par Junon à cause de son orgueil pour sa beauté⁷. Le personnage en question est très mal connu, et les références si peu nombreuses qu'on peut suivre son histoire et ses métamorphoses depuis l'époque augustéenne. C'est en effet Ovide qui constitue, pour nous, la source première : lors du duel entre Minerve et Arachné, la déesse brode une immense tapisserie avec, au centre, l'Aréopage et les 12 dieux olympiens siégeant comme juges ; dans les quatre angles, en guise

³ THOMAS 1880, p. 118-119 ; THILO 1881, p. LXV-LXVI ; SAVAGE 1925 ; 1932, p. 111-115.

⁴ MUNK OLSEN II, 1985, p. 756-757.

⁵ MURGIA 1975, p. 20-22.

⁶ VIRGILE, *Aen.* 1, 27 : *iudicium Paridis spretaeque iniuria formae*.

⁷ SERVIUS, *Aen.* 1, 27 : *SPRETAEQVE INIVRIA FORMAE : epexegetis est, hoc enim fuit iudicium Paridis (...). Licet multi separent dicentes aliud esse ; (...) et « spretae formae » referunt ad Antigonom, Laomedontis filiam, quam a Iunone propter formae adrogantiam in ciconiam constat esse conuersam.*

d'avertissement, des personnages punis pour s'être mesurés aux dieux : Rhodope et Hémus, transformés en montagnes ; la reine des pygmées transformée en grue ; Cinyras qui pleure ses filles transformées en pierres de taille et formant les degrés d'un temple ; Antigone enfin :

*Pinxit et Antigonem ausam contendere quondam
cum magni consortem Iouem, quam regia Iuno
in uolucrum uertit ; nec profuit Ilion illi
Laomedonue pater, sumptis quin candida pennis
ipsa sibi plaudat crepitante ciconia rostro.* (Ovide, *Mét.* 6, 93-97)

« Elle broda aussi Antigone qui osa autrefois se mesurer à l'épouse du grand Jupiter, et que la royale Junon transforma en oiseau ; ni Ilion ni son père Laomédon ne purent empêcher que, revêtue de plumes, elle ne s'applaudisse elle-même de son bec – blanche cigogne. »⁸

Voilà la source la plus ancienne : cinq vers allusifs, selon une méthode alexandrine qui s'adresse à un public cultivé et se contente d'en dire le moins possible. Sur les cinq vers, trois et demi sont consacrés à la métamorphose, et seuls quelques mots en évoquent la cause, qui finalement réside dans le verbe *contendere*.

Vu qu'Ovide est la source la plus ancienne, il est légitime de se demander s'il a pu inventer cette histoire⁹, mal connue, de même que les trois autres histoires représentées par Minerve sont fort mal renseignées. Mais cela semble peu probable : même si l'on ignore la source d'Ovide, la technique même de l'allusion semble garantir, *a contrario*, une certaine authenticité au mythe.

À partir de cette base ovidienne nous possédons quatre explications tardo-antiques qui présentent différemment la cause du châtement (*Narrationes Ouidianarum fabularum*, T. Claude Donat, Servius, *Breuis expositio Georgicorum*), et tentent de combler les silences laissés par Ovide.

Les *Narrationes Ouidianarum fabularum*, qu'on date parfois du III^e siècle pour leur matériau¹⁰, explicitent le texte par le texte même : le verbe *contendere* et la présence de Jupiter chez Ovide ont suggéré une histoire d'adultère et de jalousie :

*item Antigonem, Laomedontis filiam ; quae <cum> cum Ioue coisset, ob
admissum Iuno eam transfigurauit in ciconiam.* (Narr. Ou. fab. 6, 1, p. 660
Magnus)

« De même Antigone, fille de Laomédon ; comme elle s'était unie à Jupiter, Junon la transforma pour son crime en cigogne. »

⁸ Toutes les traductions sont personnelles.

⁹ Cf. ANDERSON 1972, p. 163-164. Voir par exemple, sur la possibilité d'innovation mythographique chez Ovide, PLANTADE 2016.

¹⁰ CAMERON 2004, p. 3-14 ; GATTI 2014 ; mais la datation du recueil s'étend – avec autant de vraisemblance – jusqu'au VI^e siècle.

On constate qu'il n'est pas question du physique du personnage, et que la vantardise de l'oiseau chez Ovide (*plaudat sibi*) n'est pas expliquée.

Les autres sources relèvent de l'exégèse virgilienne et, dès lors, l'histoire devait être cohérente avec le texte virgilien : elle s'écarte ainsi de l'exposé des *Narrationes* en supprimant la mention de l'adultère. Parmi ces sources, seul T. Claude Donat (I, p. 15, l. 17-22 Georgii) n'évoque pas la transformation de la jeune femme, mais il est le seul aussi à situer l'épisode dans un temple de la déesse :

hoc loco doctores falluntur ; nam tradunt iniuriam formae sic extitisse : dicunt enim Antigonam Priami filiam ingressam Iunonis templum formam corporis sui praetulisse simulacro deae ; quod contra est ; nam melius est intellegere quod Vergilius habet quam fabulosa sectari ut iniuria formae sit Paridis, non Antigonae.

« Ici les savants se trompent : car ils racontent que 'l'injure à sa beauté' se produisit ainsi : ils disent qu'Antigoné, fille de Priam, une fois entrée dans le temple de Junon, compara la beauté de son corps à celle de la statue de la déesse ; ce n'est pas cela du tout ; car il est meilleur de comprendre ce que Virgile propose plutôt que de suivre des affabulations, de sorte que l'injure à sa beauté est le fait de Pâris, pas d'Antigoné. »

Il y a un aspect relativement rationnel dans cette présentation – Antigoné ne se trouve pas en présence directe de la déesse – mais elle semble fragile, car unique et finalement peu contextualisé : de quel temple s'agit-il ? Nous sommes en contexte troyen, mais il ne semble pas que Junon / Héra ait eu un temple à Troie même, et le manque de précision ne permet pas de saisir les circonstances de l'épisode. Cette source reste la seule à induire une spatialisation du mythe, dans une logique implicite qui suggère que la comparaison s'est faite sur une statue de Junon, et donc dans un temple de la déesse. La part personnelle de T. Claude Donat n'est pas mesurable, d'autant qu'il est le seul à faire d'Antigoné, contre Ovide, la fille de Priam plutôt que de Laomédon – probablement un *lapsus memoriae*. La présence même de ce mythe est surprenante chez lui, puisqu'il rejette le savoir des *grammatici* comme Servius et que l'histoire d'Antigoné – option mythographique qu'en outre il refuse explicitement – est quasiment inconnue. La seule justification de cette présence se trouve finalement, pour nous, chez Servius (et probablement, dans l'Antiquité, dans les autres commentaires virgiliens qui circulaient) : l'histoire d'Antigoné, malgré sa faible incidence, a été liée par l'exégèse au début de l'*Énéide*, un des passages les plus commentés de Virgile : dès lors, elle a acquis une importance et une légitimité par réverbération et s'est retrouvée pour ainsi dire imposée à Claude Donat non *per se*, mais *Vergilii causa*¹¹.

¹¹ Voir VALLAT 2009, p. 166-168.

En *Aen.* 1, 27, l'opinion rapportée par Servius fait également le lien entre le syntagme virgilien *spretae formae* et le verbe ovidien *contendere*, mais sans spécifier le lieu du sacrilège :

Et « spretae formae » referunt ad Antigonam, Laomedontis filiam, quam a Iunone propter formae adrogantiam in ciconiam constat esse conuersam. (Servius, Aen. 1, 27)¹²

« Et ils renvoient '[injure à] sa beauté méprisée' à Antigone, fille de Laomédon, qui, trop orgueilleuse de sa beauté, fut changée, c'est établi, en cigogne par Junon. »

Le verbe *laudat* d'Ovide est logiquement interprété comme l'orgueil déplacé du personnage pour sa propre beauté. Il n'est plus question d'adultère, et l'approche servienne se révèle tout à fait différente de celle des *Narrationes*. Mais Servius reste prudent par rapport à la *Breuis expositio Georgicorum* (*BEG*), source la mieux documentée – ce qui peut paraître suspect, parce qu'elle est très tardive (VI^e-VII^e siècles ?¹³). Mais Servius reste silencieux sur le vers *G.* 2, 320, qui évoque la couleuvre, et l'intérêt de la *BEG* était justement de fournir du matériau absent de Servius, qui traitait les *Géorgiques* en dernier (contrairement à ses prédécesseurs)¹⁴ et avait sans doute épuisé son intérêt pour le sujet :

Antigona, filia Laomedontis regis Troiae, quae habuit comam magnam, ut diceret se similem Iunoni, cui displicuit similitudo cuiusquam contra se et mutauit comam Antigoniae in serpentes nocentes ei, et postea miseratione deorum uersa est in auem, quae ueris tempore ab Africa uenit. (Breuis expositio Georgicorum 2, 320, p. 304 Hagen)

« Antigone, fille de Laomédon roi de Troie, qui avait une longue chevelure, au point de se dire pareille à Junon – laquelle ne supportait pas que quiconque se comparât à elle, et changea en serpents nocifs la chevelure d'Antigone – et qui par la suite, prise en pitié par les dieux, fut transformée en oiseau, qui vient d'Afrique au printemps. »

On distingue trois étapes dans cette version : il est d'abord question de chevelure – élément le plus précis de la discorde parmi les sources antiques – d'où la comparaison qui, comme souvent, appelle un châtement, surtout de la part d'une déesse dont on rappelle ici le propre orgueil ; les autres éléments sont deux métamorphoses successives : d'abord, Junon transforme les cheveux d'Antigone en serpents ; puis les dieux transforment Antigone en cigogne – animal détesté des serpents qui vient au printemps (ce qui à la fois constitue une paraphrase du texte virgilien et permet de justifier la présence du mythe dans un commentaire des *Géorgiques*).

¹² Texte repris dans le *Second Mythographe du Vatican* 2, 69 Kulcsár.

¹³ Cf. DAINTREE – GEYMONAT 1988, p. 713.

¹⁴ Sur ce point, voir VALLAT 2016.

Cette source, la plus détaillée, est paradoxalement celle qui s'éloigne le plus d'Ovide, et même le contredit, car le poète ne rapporte qu'une métamorphose en cigogne, voulue par Junon, alors que la *BEG* ajoute une transformation intermédiaire (les cheveux en serpents), puis l'intervention finale des « dieux » sans précision. Dans ce contexte, il n'est pas facile de faire la part entre la variante mythologique et l'invention pure et simple. On voit mal Ovide modifier l'histoire et rester en même temps aussi allusif. Si invention il y a, il semble bien qu'elle ait eu lieu entre Ovide et la *BEG*, au cours des cinq ou six siècles qui les séparent. On ne sait rien, d'ailleurs, des sources de la *BEG*.

Mais cette histoire a un parallèle trop fameux pour qu'on le passe sous silence : celui de Méduse – on sait que la gorgone avait une chevelure faite de serpents. Les sources latines tardo-antiques rapportant sa légende présentent des échos troublants avec l'histoire d'Antigoné. Ainsi, les *Narrationes* reprennent la version la plus répandue du sacrilège dans le temple de Minerve, qui se serait ainsi vengée :

Medusa Gorgo cum propter pulchritudinem a pluribus peteretur, coniugium Neptuni effugere non potuit. Quae quod in templo Mineruae cum eo concubuit, propter religionem loci, quam obtriuerat, crines eius in serpentes ab eadem dea sunt mutati, ut, quae petita initio a plurimis procis esset, obiecta deformitate obuios in fugam uerteret. (Narr. 4, 20, p. 652 Magnus, sur Met. 4, 798-801)

« Alors que la gorgone Méduse était recherchée par de nombreux prétendants en raison de sa beauté, elle ne put échapper à l'étreinte de Neptune. Et parce qu'elle coucha avec lui dans le temple de Minerve, ses cheveux, à cause du caractère sacré du lieu qu'elle avait enfreint, furent changés en serpents par la même déesse ; de la sorte, elle qui avait d'abord été recherchée par de très nombreux prétendants, faisait fuir, quand elle se présentait, tout ceux qu'elle croisait, à cause de sa laideur. »

Mais le *Servius de Daniel* propose une autre version :

sed Medusa, erecta fauore Neptuni, ausa est crines suos Mineruae capillis praeferre : qua re indignata dea, crines eius in serpentes uertit eamque excidi a Perseo fecit luminibus orbatam, fecitque ut quisquis caput eius uidisset uerteretur in saxum. (SD, Aen. 6, 289)

« mais Méduse, enhardie par la faveur de Neptune, osa comparer ses cheveux à la chevelure de Minerve : c'est pourquoi la déesse, en colère, changea ses cheveux en serpents, fit en sorte que, privée de ses yeux, elle soit tuée par Persée, et que quiconque voit sa tête soit transformé en pierre. »

On constate de fortes similitudes avec l'histoire d'Antigoné telle qu'elle est rapportée par la *BEG* : de beaux cheveux, une comparaison sacrilège, une déesse en colère, la transformation desdits cheveux en serpents. Et vu que rien, chez Ovide, ne suggère une métamorphose en deux temps, il ne me semble pas impossible qu'on ait affaire à une contamination mythologique, où le mytheme de

la chevelure transformée en serpents se trouve inséré dans le mythe initial d'Antigoné¹⁵.

Quoi qu'il en soit, le mythe a circulé au Moyen Âge, et se trouve à la fois dans les *Mythographes du Vatican* et dans les marges de Virgile. Le *Second Mythographe du Vatican*¹⁶ se contente de reprendre Servius, en y ajoutant peut-être la notion de comparaison (*preferret*), encore qu'elle soit implicitement contenue chez Servius dans le lemme virgilien *spretae*. En revanche, le *Premier Mythographe du Vatican* rapporte une version plus complexe :

Antigone, Laomedontis filia, crinibus decora, formam suam Iunoni praetulit; quae irata Iuno crines eius in angues mutavit. Quae dum lauaretur, deorum miseratione in ciconiam uersa est; ob quam causam meretur ut [in anguem infesta] narratur. (MV 1, 176 Kulcsár = 2, 77 Zorzetti)

« Antigoné, fille de Laomédon, compara sa beauté à Junon ; c'est pourquoi la déesse, en colère, changea en serpents ses cheveux. Tandis qu'elle se lavait, elle fut transformée en cigogne, prise en pitié par les dieux ; pour cette raison [on raconte que celle-ci est l'ennemi des serpents]¹⁷. »

La dernière phrase est problématique, d'abord grammaticalement¹⁸, ensuite à cause d'un souci de transmission : la leçon *Iouem infesta* du manuscrit unique (Vatican *Lat. Reg.* 1401) est inacceptable, d'où les corrections *auis infesta* de Mai et *in anguem infesta* de Zorzetti, les deux ayant sans doute en tête le vers de Virgile, *G.* 2, 320 (*auis longis infesta colubris*).

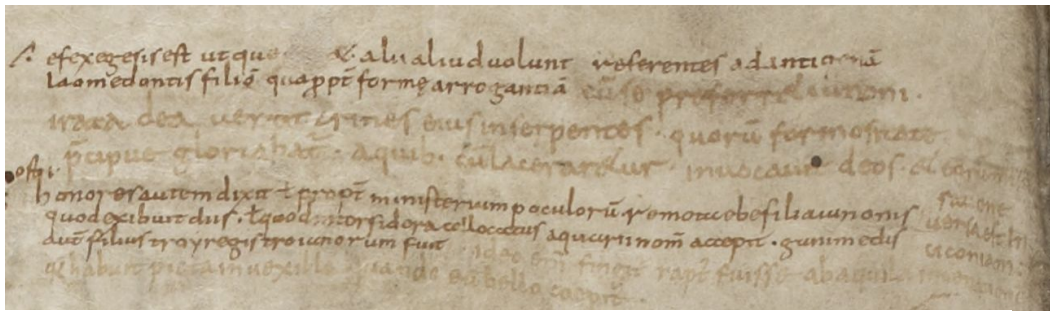
Dans les deux manuscrits qui nous intéressent, nous trouvons des versions proches et malgré tout différentes. Comme pour le *Second Mythographe du Vatican*, il s'agit d'un mélange de Servius et de la *BEG*, à divers stades de fusion : ils empruntent à Servius le verbe *refero* et la version alternative (*alii*), le *Parisinus* y ajoutant le lemme virgilien (*iniuriam spretae formae*) ; le récit de la transformation finale propose un mixte issu d'abord de la *BEG* (*miseratione uersa est*), puis de Servius (emploi du terme précis *in ciconiam*, absent de la *BEG*) ; ils connaissent tous les deux la métamorphose intermédiaire, avec la comparaison explicite Antigoné / Junon (*Paris.* : *cum praetulisset se Iunoni* – *Valent.* : *cum se praeferret Iunoni*) à cause de sa beauté (*Paris.* : *pulcritudine* – *Valent.* : *formae, formositate*), la colère de la déesse (*Paris.* : *indignata* = SD sur Méduse – *Valent.* : *irata* = *MV* 1) :

¹⁵ Il est possible aussi que le mythe d'Antigoné fasse écho à celui de Cassiopé-Andromède, cf. HYGIN, *Fab.* 64 ; APOLLODORE, *B.* 2, 4, 3.

¹⁶ *MV* 2, 87 Kulcsár : *Antigone Laomedontis regis Troiani filia cum se Iunoni preferret, ab ea propter forme arrogantiam conuersa est in ciconiam.*

¹⁷ Le texte et la traduction de la fin de phrase sont ceux de ZORZETTI – BERLIOZ (CUF).

¹⁸ On ne voit pas trop comment concilier l'indicatif *narratur* avec *meretur ut*.



Mythe d'Antigoné, Valent. 407, f. 56^v (Source gallica.bnf.fr / BnF)

Paris. Latin. 7930, f. 57^v

alii autem referunt 'iniuriam sprete' formae ad aliam fabulam scilicet ad Attegonem filiam Laomedontis ; quae cum praetulisset se Iunoni pulcritudine illa indignata immisit ei [] sed tamen postea miseratione deorum quos pater illius colebat uersa est in ciconiam.

« or, d'autres reportent 'l'injure à sa beauté méprisée' à une autre légende, à savoir Antigone fille de Laomédon ; alors qu'elle s'était comparée à Junon pour la beauté, la déesse, indignée, lui envoya *****¹⁹, mais cependant par la suite, prise en pitié par les dieux que son père honorait, elle fut changée en cigogne. »

Valent. 407, f. 56^v

alii aliud uolunt referentes ad Antigonom Laomedontis filiam qua propter formae arrogantiam ; cum se praeferret Iunoni, irata dea uertit crines eius in serpentes quorum formositate praecipue gloriabatur, a quibus cum laceraretur inuocauit deos et eorum miseratione uersa est in ciconiam²⁰

« d'autres donnent une explication différente en se reportant à Antigone fille de Laomédon que, à cause de son orgueil pour sa beauté sa beauté... ; alors qu'elle se comparait à Junon, la déesse, en colère, transforma en serpents ses cheveux, dont la beauté surtout faisait sa gloire ; comme les serpents la blessaient, elle invoqua les dieux qui la prirent en pitié, et fut changée en cigogne. »

Sans même parler de la syntaxe aléatoire²¹, on note des différences de détails qui modifient la portée de l'histoire ; ainsi, pour les « dieux » qui prennent Antigone en pitié : dans le *Valent.*, c'est l'héroïne elle-même qui les supplie ; dans le *Paris.*, elle ne les supplie pas, mais le texte suggère que c'est grâce à la piété de son père que les dieux interviennent ; or, c'est peu vraisemblable : Laomédon

¹⁹ Il y a un blanc de quelques lettres dans le manuscrit.

²⁰ Explication de la typographie : en romain, les mots de la première main ; en italique, ceux d'une seconde main ; en gras, ceux qu'on trouve chez Servius, *Aen.* 1, 27.

²¹ Surtout dans le *Valent.*, où non seulement les ajouts des deux mains ne s'intègrent pas bien (à cause du relatif *qua* dans la première partie, qui reste en suspens ; sans doute est-ce une altération du *quam* qu'on trouve chez Servius, mais le problème reste identique), mais où aussi interviennent des problèmes dans la cohérence des référents (les relatifs successifs *quorum* et *a quibus* n'ont pas les mêmes référents, et les sujets des verbes alternent sans balisage entre Junon et Antigone).

traîne depuis Homère une terrible réputation de parjure, qui perdure pendant toute l'Antiquité ; ici, sa nouvelle et inattendue piété résulte probablement d'une extrapolation mal maîtrisée à partir du texte ovidien. De plus, dans le *Paris.*, la première métamorphose a disparu ; il manque visiblement un passage, et on ne voit pas trop à quoi rattacher le verbe *immisit* : on peut en déduire un phénomène d'abréviation du texte, également mal maîtrisé.

En revanche, dans le *Valent.*, nous avons une version complète et (une fois ôtés les emprunts à Servius) parallèle à la fois au *MV 1* et à la *BEG*, avec la série chevelure / beauté / orgueil / châtiment / seconde métamorphose. La lettre même du texte est troublante. On y trouve ainsi un ajout qui renvoie directement à Ovide, dans le verbe *gloriabatur* (cf. *Met.* 6, 97 *sibi plaudat*), alors que l'orgueil de la jeune femme est décrit différemment, et moins nettement, dans les autres sources (Servius : *propter formae adrogantiam*, déjà présent dans le *Valent.* ; *comam magnam* dans la *BEG* ; *crinibus decora* dans *MV 1*).

Le parallèle suivant est également éloquent :

Valent. 407, f. 56^v : *irata dea uertit crines eius in serpentes*

SD, *Aen.* 6, 289 : *qua re indignata dea, crines eius in serpentes uertit.*

MV 1 (176 Kulcsár = 2, 77 Zorzetti) : *quae irata Iuno crines eius in angues mutauit.*

Le manuscrit de Valenciennes présente une formulation qui suit de très près l'extrait du *Servius de Daniel* – celui qui rapporte la légende de Méduse – et s'éloigne davantage du *Premier Mythographe du Vatican* : ce faisant, il renforce, au moins indirectement, l'influence « méduséenne » présente dans l'histoire d'Antigoné.

Enfin, il convient de comparer la cause de la pitié des dieux, présente dans trois sources seulement :

BEG 2, 320 : *et mutauit comam Antigonae in serpentes nocentes ei, et postea miseratione deorum uersa est in auem*

MV 1 (176 Kulcsár = 2, 77 Zorzetti) : *quae irata Iuno crines eius in angues mutauit. Quae dum lauaretur, deorum miseratione in ciconiam uersa est ;*

Valent. 407, f. 56^v : *irata dea uertit crines eius in serpentes ..., a quibus cum laceraretur inuocauit deos et eorum miseratione uersa est in ciconiam.*

Il est clair que le texte du *Valent.*, qui évoque une blessure (*dum laceraretur*) répond mieux à la *BEG* (*nocentes ei*) que celui du *MV 1* (*dum lauaretur*), qui introduit un bain dont on ne comprend pas trop l'intérêt. Autrement dit, le manuscrit de Valenciennes a un texte et une version sur ce point plus satisfaisants que le manuscrit unique (XII^e s.) du *Premier Mythographe du Vatican* ; la leçon *laceraretur*, qui s'intègre mieux dans l'histoire d'Antigoné et de son châtiment, pourrait alors remonter soit à l'original du *MV 1*, soit à la source

même de ce dernier. En tout cas, il apparaît qu'un seul mot suffit à illustrer la circulation des mythes et, dans le même temps, la facilité avec laquelle ils évoluent et se transforment rapidement.

2. Nauplius

Toujours au début de l'*Énéide*, Junon se compare à Minerve qui a su se venger d'Ajax, fils d'Oïlée, qui avait violé Cassandre dans son propre temple (*Aen.* 1, 39-45). Elle rappelle, entre autres, que « Pallas a bien pu brûler la flotte des Argiens et les noyer dans la mer, pour le crime et la folie du seul Ajax, fils d'Oïlée »²². Mais il existait une autre version, qui est justement rapportée dans les marges de nos deux manuscrits de Virgile :

Paris. Lat. 7930, f. 58^r

Aiaces duo fuerunt unus Telamonis, alter Oyleus, qui ambo furuerunt. Telamonis furuit propter perditum ensem domini sui, Oyleus furuit propter Cassandram filiam Priami sacerdotem Mineruae quam uitiauit in templo ipsius Mineruae. Vnde reuertentibus Graecis immisit eis Minerua tempestatem iuxta Caforeum montem. Sed hoc totum fabulosum est. Re autem uera cum Graeci pugnarent contra Troiam, Palamedem filium Nauplii lapidauerunt. Cumque reuerterentur in Graeciam et paterentur tempestatem Nauplius hoc noscens ascendit Caforeum montem et faculam manu praetendit quasi portum illis ostendens sed errore illi decepti illuc uela uerterunt et incidentes in saxa naufragio perierunt.

« Il y eut deux Ajax, l'un fils de Télamon, l'autre fils d'Oïlée, qui perdirent la raison tous les deux. Le fils de Télamon a perdu la raison parce qu'il n'avait pas obtenu l'épée de son maître, le fils d'Oïlée perdit la raison à cause de Cassandre, fille de Priam, prêtresse de Minerve, qu'il

Valent. 407, f. 56^v

Ajax iste Oilei filius fuit qui capta Troia Cassandram filiam Priami quae erat consecrata Mineruae in templo ipsius uiolauit. Vnde reuertentibus Graecis submitit eis tempestatem iuxta Chaphereum montem. Hoc autem secundum fabulam est. Historiae uero ueritas haec est: Graeci cum pugnarent contra Troiam Palamedem filium Nauplii lapidauerunt. Quapropter cum uellent reuerti per mare et paterentur tempestatem Nauplius hoc cognito Caphereum montem ascendit, faculam ardentem manu tenens ut per hoc illuc portum ostendere uideretur. Qua re illi decepti uela illuc conuerterunt, atque in pericula saxorum ipsius montis incidentes naufragio perierunt. Quod Mineruam nunc Iuno fecisse dicit, cum Nauplius hoc fecerit. Hoc autem non dicit Seruius.

« Cet Ajax était fils d'Oïlée qui, lors de la prise de Troie, viola Cassandre, fille de Priam qui était consacrée à Minerve dans le temple de cette dernière. C'est pourquoi, comme les Grecs rentraient chez eux, elle leur

²² VIRGILE, *Aen.* 1, 39-41 : *Pallasne exurere classem / Argiuom atque ipsos potuit submergere ponto / unius ob noxam et furias Aiakis Oilei.*

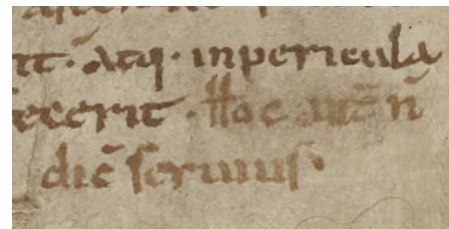
viola dans le temple de Minerve même. C'est pourquoi, comme les Grecs rentraient chez eux, Minerve leur envoya une tempête près du Mont Caforée. Mais tout cela relève de la légende. En vérité, alors que les Grecs combattaient contre Troie, ils lapidèrent Palamède, fils de Nauplius. Et tandis qu'ils revenaient en Grèce et affrontaient une tempête, Nauplius, l'apprenant, gravit le mont Caforée, et tendit une torche de sa main, comme pour leur montrer le port, mais eux, trompés par cette erreur, tournèrent leurs voiles dans cette direction et, tombant sur des rochers, périrent dans le naufrage. »

envoya une tempête près du mont Caphérée. C'est là la légende. Mais voici la véritable histoire : tandis que les Grecs combattaient contre Troie, ils lapidèrent Palamède fils de Nauplius. C'est pourquoi, comme ils voulaient rentrer par mer et qu'ils affrontaient une tempête, Nauplius, l'ayant appris, gravit le mont Caphérée en tenant dans sa main une torche enflammée pour avoir l'air, avec elle, de leur montrer le chemin du port. Eux, trompés par ce procédé, tournèrent leurs voiles dans cette direction, et, tombant sur les dangers des rochers de cette montagne même, périrent dans le naufrage. Junon dit ici que c'est Minerve qui l'a fait, alors que c'était Nauplius. Mais Servius ne rapporte pas cela. »

Quelles que soient les variantes de détail, il est clair que les manuscrits rapportent deux recensions de la même histoire, qui remontent à un modèle commun, probablement assez tardif vu certaines distorsions mythologiques²³.

La structure est identique et les seules vraies différences ne concernent que le début (le *Paris.* introduit les deux Ajax, le *Valent.* uniquement le fils d'Oïlée présent chez Virgile) et la fin, où le *Valent.* seul propose la précision *hoc autem non dicit Servius*. Cette dernière prouve la lecture de Servius en parallèle à Virgile, mais aussi à lui-même : l'auteur devait avoir sous les yeux un exemplaire de Servius indépendant des notes marginales du *Valent.* Mais la remarque n'est que partiellement vraie : elle signifie *nunc non dicit*, car Servius aborde l'épisode de Nauplius et du naufrage des Grecs en *Aen.* 11, 259-260 – passage fort éloigné du livre 1 dans le commentaire, et dont l'ignorance est bien pardonnable.

Mais si l'on en croit la scolie et si la source apparente n'est pas Servius, quelle est-elle ? Si le personnage était bien connu en littérature grecque²⁴, on peut citer en latin Hygin et, plus tardivement, Dictys le Crétois :



Valent. 407, f. 56^v
(Source gallica.bnf.fr / BnF)

²³ Il est ainsi question dans les *Paris.* des armes « du maître » pour désigner Achille, ce qui n'a aucun sens dans le contexte homérique ; de même, dans les deux manuscrits, Cassandre est présentée comme une prêtresse d'Athéna, ce qu'elle n'était pas.

²⁴ Voir la notice de Wagner dans *ALGRM* (Roscher) 3, col. 23-28.

Hygin, *Fab.* 116 : *Ilio capto et diuisa praeda Danaï cum domum redirent, ira deorum quod fana spoliauerant et quod Cassandram Ajax Locrus a signo Palladio abripuerat, tempestate et flatibus aduersis ad saxa Capharea naufragium fecerunt. In qua tempestate Ajax Locrus fulmine est a Minerua ictus, quem fluctus ad saxa illiserunt, unde Aiakis petrae sunt dictae ; ceteri noctu cum fidem deorum implorarent, Nauplius audiuit sensitque tempus uenisse ad persequendas filii sui Palamedis iniurias. Itaque tamquam auxilium eis afferret, facem ardentem eo loco extulit, quo saxa acuta et locus periculosissimus erat ; illi credentes humanitatis causa id factum naues eo duxerunt, quo facto plurimae earum confractae sunt militesque plurimi cum ducibus tempestate occisi sunt membraque eorum cum uisceribus ad saxa illisa sunt ; si qui autem potuerunt ad terram natate, a Nauplio interficiebantur. (...)*

« Une fois Troie capturée et le butin distribué, les Danaens, tandis qu'ils rentraient chez eux, firent naufrage sur les rochers Capharées en affrontant une tempête et des vents hostiles, à cause de la colère des dieux, parce qu'ils avaient pillé leurs temples et parce qu'Ajax le Locrien avait arraché Cassandre à une statue de Pallas. Lors de cette tempête, Ajax le Locrien fut frappé d'un éclair par Minerve, et les flots le déchirèrent sur des rochers, qui sont pour cette raison appelés 'les pierres d'Ajax' ; alors que tous les autres imploraient, pendant cette nuit, le secours des dieux, Nauplius les entendit et comprit que le temps était venu de venger les outrages infligés à son fils Palamède. C'est pourquoi, comme pour leur apporter de l'aide, il brandit une torche ardente là où les rochers étaient acérés et le lieu très dangereux ; eux, y voyant un acte de bonté, y dirigèrent leurs navires ; de ce fait, la plupart d'entre eux s'y brisèrent, de très nombreux soldats moururent dans la tempête avec leurs chefs, et leurs membres furent déchirés sur les rochers avec leurs entrailles ; et ceux qui purent nager jusqu'à la terre ferme étaient mis à mort par Nauplius. »

Dictys 6, 1 : *et rex Locrorum Ajax postquam natando euadere naufragium enisus est aliique tabulis aut alio leuamine fluitantes postquam ad Euboeam deuenere, Choeradibus scopulis adpulsi pereunt : eos namque re cognita Nauplius ultum ire cupiens Palamedis necem per noctem igni elato ad ea loca deflectere tamquam ad portum coegerat.*

« et après que le roi des Locriens, Ajax, a tenté d'échapper au naufrage par la nage, et que les autres ont tenté de rejoindre l'Eubée sur des planches ou tout autre objet de fortune, il périrent une fois poussés sur les écueils des Choérades ; en effet, Nauplius, l'ayant appris, désirant venger la mort de Palamède, les avait contraints, en brandissant un feu dans la nuit, à diriger leurs voiles dans cette direction, comme s'il s'agissait d'un port. »

On peut écarter, comme source première, la version de Dictys : elle fait l'impasse sur l'intervention des dieux citée en premier par les scolies virgiliennes, elle cite le lieu (les Choréades) sous un nom qui n'apparaît pas dans les autres versions, et l'épisode de Nauplius ne propose, lexicalement, aucun écho notable avec nos scolies (par exemple les termes *scopulis*, *necem*, *ultum ire cupiens*, *igni*, *deflectere* n'y trouvent pas de correspondants). Quant à la version d'Hygin, elle

concilie à la fois la vengeance des dieux et celle de Nauplius ; et, s'il y est bien question des rochers Capharées (mais pas du « mont ») et si le déroulement du naufrage est très parallèle, on y trouve aussi des détails absents des scolies virgiliennes, comme le verbe *audiuit*, la colère des autres dieux ou l'épisode où Nauplius achève les survivants.

En revanche, il semble que Servius ait bel et bien pu servir de modèle dans sa note 11, 260²⁵ de l'*Énéide* :

Servius, *Aen.* 11, 260 : *nam Euboea insula est in qua mons Caphereus, circa quem Graeci periere naufragio. 'Ultor' autem ideo dixit, quia Nauplius, Palamedis pater, dolens filium suum factione interemptum, ut in secundo memorauimus, cum uideret Graecos tempestate laborare, montem Caphereum ascendit et elata facula signum dedit uicini portus, qua re decepti sunt Graeci et inter asperrimos scopulos naufragium pertulerunt.*

« Car l'Eubée est une île où se trouve le mont Capharée, vers lequel les Grecs périrent dans un naufrage. Et il dit 'vengeur' parce que Nauplius, père de Palamède, souffrant de la mort de son fils tué lors d'une cabale, comme nous l'avons rappelé au livre 2, alors qu'il vit les Grecs en difficulté dans la tempête, grimpa sur le mont Capharée et, ayant tendu une torche, donna l'impression d'un port tout proche ; ce par quoi les Grecs furent trompés, et subirent un naufrage au milieu d'écueils très acérés. »

Les *Mythographes du Vatican* reprennent, presque au mot près, la version de Servius²⁶, ce qui prouve son influence fondamentale pour la transmission du mythe à l'époque carolingienne. Elle est également sensible dans les scolies de nos manuscrits, pour la partie finale, comme on le constate dans une série de parallèles lexicaux :

Servius, <i>Aen.</i> 11, 260	<i>Paris. Lat.</i> 7930	<i>Valent.</i> 407
<i>montem Caphereum ascendit</i>	<i>ascendit Caphereum montem</i>	<i>Caphereum montem ascendit</i>
<i>facula</i>	<i>faculam</i>	<i>faculam ardentem</i>

²⁵ VIRGILE, *Aen.* 11, 259-260 : *scit triste Mineruae / sidus et Euboicae cautes ultorque Caphereus* « ce que savent bien la triste constellation de Minerve, les écueils d'Eubée et le Capharée vengeur » (c'est Diomède qui s'exprime).

²⁶ Le *Premier Mythographe* se contente de supprimer les renvois internes à Servius ('*ultor*' *autem ideo dixit*, et *ut in secundo memorauimus*) et de remplacer un seul mot (*interemptum*) par un synonyme (*mortuum*) peut-être déjà trouvé dans son manuscrit de Servius (141 K = 2, 42 Z) : *Euboea insula est in qua mons Caphereus, circa quem Graeci periere naufragio ; quia Nauplius, Palamedis pater, dolens filium suum factione mortuum, cum uideret Graecos tempestate laborare, montem Caphereum ascendit et elata facula signum dedit uicini portus. Qua re decepti sunt Graeci et inter asperrimos scopulos naufragium pertulerunt*). Le *Second Mythographe* précise la généalogie de Nauplius et modifie quelques syntagmes sans obscurcir pour autant l'origine servienne de son texte (229 K) : *Palamedis autem pater, Nauplius Amphinoe et Neptuni filius filii morte dolens reuertentibus Graecis post deletam Troiam tempestate laborantibus montem Caphereum ascendit et data facula signum dedit uicini portus, unde decepti Graeci per rimosos scopulos pertulere naufragia* (l'adjectif *rimosos* remplace l'*asperrimos* de Servius et MV 1).

<i>signum dedit uicini portus</i>	<i>quasi portum illis ostendens</i>	<i>portum ostendere uideretur</i>
<i>qua re decepti sunt Graeci</i>	<i>sed errore illi decepti</i>	<i>qua re illi decepti</i>
<i>naufragium pertulerunt</i>	<i>naufragio perierunt</i>	<i>naufragio perierunt</i>

L'origine servienne de la 2^e partie des nos scolies est flagrante. Mais la structure globale diffère, car les scolies présentent une nette opposition, absente chez Servius, entre légende et vérité (*Paris.* : *Sed hoc totum fabulosum est. Re autem uera – Valent.* : *Hoc autem secundum fabulam est. Historiae uero ueritas haec est*). Une telle construction intellectuelle n'est pas médiévale (et ne laisse ici aucune place à l'allégorie chère au Moyen Age) : elle est au contraire antique, et même typiquement servienne, et trahit une réelle familiarité avec les méthodes du commentateur²⁷ ; mais elle n'est pas servienne sur ce mythe précis du naufrage des Grecs. D'où, alors, le ou les auteurs des scolies l'empruntent-ils ? La réponse se trouve peut-être dans le passage servien précédant immédiatement celui de Nauplius, et où Servius évoque bel et bien, à sa manière, la colère de Minerve :

Servius, *Aen.* 11, 259 : ***fabula hoc habet*** : *propter Cassandrae stuprum Graecis iratam Mineruam, uel quod ei uictores per superbiam sacrificare noluerunt : unde eos redeuntis grauissima tempestate fatigatos per diuersa dispersit (...)* ; ***re uera autem constat Graecos tempestate laborasse aequinoctio uernali, quando manubiae Mineruales, id est fulmina, tempestates grauissimas commouent.***

« Voilà la légende : Minerve était en colère contre les Grecs à cause du viol de Cassandre ou parce que, une fois vainqueurs, ils eurent l'orgueil de ne pas vouloir lui faire un sacrifice : c'est pourquoi elle les dispersa çà et là en les épuisant pendant leur retour par une terrible tempête (...) ; mais en vérité, c'est un fait que les Grecs subirent une tempête pendant l'équinoxe de printemps lorsque les *manubiae* de Minerve, c'est-à-dire les éclairs, provoquent de terribles tempêtes. »

On constate que l'intervention de Minerve contre les Grecs – sans présence de Nauplius ici – est justement représentée sur le mode *fabula / re uera*, et oppose une explication « physique » à la vengeance divine. Dès lors, il est tout à fait possible d'émettre une hypothèse qui interprète le texte de nos scolies virgiliennes

²⁷ Voir par exemple DELVIGO 2012. Pour donner un seul parallèle, voici ce que dit Servius des Atrides, *Aen.* 1, 568 : *fabula quidem hoc habet : Atreum et Thyestem germanos, cum in dissensione sibi nocere non possent, in simulatam gratiam redisse : qua occasione Thyestes cum fratris uxore concubuit, Atreus uero ei filium epulandum adposuit : quae Sol ne pollueretur, aufugit. sed ueritatis hoc est : Atreum apud Mycenae primum solis eclipsin inuenisse, cui inuidens frater ex urbe discessit tempore quo eius probata sunt dicta*, « voici la légende : comme les deux frères Atrée et Thyeste n'arrivaient pas à se nuire durant leur discorde, ils firent semblant de se réconcilier ; à cette occasion, Thyeste coucha avec la femme de son frère, et Atrée lui servit son fils à manger ; le Soleil s'enfuit pour éviter d'être souillé. Mais voici la vérité : Atrée, à Mycènes, annonça le premier une éclipse de soleil : par jalousie, son frère quitta la ville au moment où ses prévisions se vérifièrent ». Sur cette forme d'évhémérisme et ses prolongements médiévaux, voir par exemple l'article déjà ancien de COOKE 1927.

comme une restructuration du texte servien global *Aen.* 11, 259-260, effectuée au prix de deux modifications substantielles :

Servius, <i>Aen.</i> 11, 259-260	>	<i>Paris. Lat.</i> 7930 et <i>Valent.</i> 407
Minerua <i>Fabula</i> <i>Re uera</i>		Minerua = <i>Fabula</i>
Nauplius		Nauplius = <i>Re uera</i>

La *physica ratio* servienne a été supprimée : la dichotomie exégétique *fabula / ueritas* a subi un décalage, et s'est retrouvée projetée sur ce qui, pour nous, constitue deux mythes (Minerve / Nauplius) mais qui, en opposant colère divine et colère humaine, recouvre dans l'Antiquité la distinction *fabula / historia*²⁸, avec une forte tendance évhémériste qui finalement cadre parfaitement avec la mentalité médiévale en écartant *in fine* la divinité païenne. Le déplacement des catégories qu'on constate ici s'est produit d'autant plus facilement que le texte de Servius, tel que pouvaient le connaître les scolastes, et tel qu'on le voit dans nos manuscrits carolingiens, n'est pas structuré comme dans les éditions modernes : c'est un tout qui se suit en pleine ligne, sans alinéa et souvent sans typographie spécifique pour les lemmes ; son texte est à la fois difficile à pénétrer (surtout pour y trouver une information précise) et facile à modifier (aidé en cela par la simplicité de la langue). Mais c'est bien Servius, si notre hypothèse est exacte, qui est la source première de nos scolies, et le scribe qui a rajouté dans le *Valent.* la précision *Hoc autem non dicit Seruius* n'en avait pas conscience et n'en jugeait que par rapport au passage servien commentant le début de l'*Énéide* : il n'est logiquement pas l'auteur des scolies, et l'on voit là un phénomène de stratification déjà sensible, pour le même manuscrit, dans la légende d'Antigone.

Puisque les scolies ont la même origine, peut-on tenter de déterminer laquelle est la plus proche de l'original ? En fait, il n'y a pas, entre les deux textes, de variante assez significative pour modifier le mythe. Tout au plus peut-on noter que la rédaction est plus soignée et complète dans le *Valent.*, comme le prouvent les parallèles suivants :

<i>Paris. Lat.</i> 7930, f. 56^r	<i>Valent.</i> 407, f. 56^v
<i>Cumque reuerterentur in Graeciam</i>	<i>Quapropter cum uellent reuerti per mare</i>
<i>hoc noscens</i>	<i>hoc cognito</i>
<i>faculam</i>	<i>faculam ardentem</i>
<i>quasi portum illis ostendens</i>	<i>ut per hoc illuc portum ostendere uideretur</i>
<i>uela uerterunt</i>	<i>uela illuc conuerterunt</i>
<i>et incidentes in saxa naufragio</i>	<i>atque in pericula saxorum ipsius montis incidentes</i>
	<i>Quod Mineruam nunc Iuno fecisse dicit, cum Nauplius hoc fecerit.</i>

²⁸ Cf. LAZZARINI 1984.

Plus riche, plus nuancée, et aussi plus démonstrative (comme le montre la dernière phrase, récapitulation propre au *Valent.*), la version de droite semble plus proche de l'original, même si, dans un genre où la brièveté est la première caractéristique, et la malléabilité la seconde, on ne peut être absolument affirmatif.

3. *Iudicium Paridis*

Le mythe de Pâris est tellement connu qu'il se trouve dans une situation inverse des mythes d'Antigoné et, dans une moindre mesure, de Nauplius ; et les problèmes qu'il pose sont également à l'opposé. Que sait-on finalement d'un mythe connu de tous ? Et comment en parle-t-on ? Si les allusions au mythe sont nombreuses, la source, pour nous comme pour les auteurs latins tardo-antiques et médiévaux, en est perdue ; il devait apparaître dans les cycles pré-iliadiques perdus (*Chants cypriens*), et Macrobe remarquait fort justement qu'il n'en était pas question dans l'*Iliade* (*Sat.* 5, 16, 10)²⁹. Quant à Servius, il propose un commentaire tout à fait significatif (*Aen.* 1, 27) : *nota fabula, Paridem pro Venere contra Iunonem Mineruamque iudicasse*, « Légende célèbre : Pâris rendit son jugement en faveur de Vénus et contre Junon et Minerve » ; il ne livre aucun détail supplémentaire. D'où l'aspect paradoxal de ce mythe : il en reste une légende qu'on connaît, au point que même un commentaire scolaire juge inutile de la détailler, mais qu'on ne peut non plus réellement vérifier en se rattachant à un modèle précis. Cette situation perdue au Moyen Âge, et les scolies que nous lisons dans les manuscrits de Virgile ne font pas exception.

3.1. *Sept versions*

Pour illustrer les phénomènes de circulation du mythe et sa réception, en milieu scholastique, nous prendrons, en plus d'une version antique, plusieurs versions médiévales, et comparerons les variations de détail. Voici d'abord les deux rédactions de nos manuscrits virgiliens :

Paris. Lat. 7930, f. 57^v

fabula Paridis talis est. Peleus enim uolens filiam Nerei dei maris in coniugium accipere omnes deos inuitauit ad conuiuium praeter Discordiam<m>. Vnde illa indignata aliquid suum operata est, nam in medio conuiuio pomum proiecit aureum in quo scriptum erat 'donum pulcherrimae

Valent. 407, f. 56^v

hoc non dicit Seruius Peleus uolens Thetidem filiam Nerei dei maris ducere uxorem inuitauit omnes deos et deas ad conuiuium; solam Discordiam non uocauit. Vnde illa indignata in medio conuiuio pomum aureum iecit in quo scriptum erat 'donum pulcherrimae dearum'. Tunc

²⁹ On relève une allusion au livre 24 (v. 28-30), que les éditeurs alexandrins athétisaient justement parce qu'Homère n'était pas censé connaître l'épisode du jugement.

dearum'. Quod Iuno, Minerua et Venus accipientes coeperunt de pulchritudine contendere. Audientes autem Paridem filium Priami esse in siluis qui ueridicus erat iudex ita ut nullo munere flecteretur, nocte uenerunt ad eum ut de pulchritudine illarum iudicaret. Tunc Minerua promisit ei omnis artes si eam pulcriorem iudicaret; Iuno autem omnia regna; at cum Venus nudato corpore ostendens se ei promisit se daturam illi mulierem tantae pulchritudinis quantae ipsa esset. Sed ille plus pulchritudinem Veneris appetens quam Mineruae artes aut regna Iunonis Venerem in pulchritudine praetulit. Cuius iudicii memor Iuno Troianos persequebatur et odio habebat.

« Voici la légende de Pâris. En effet, Pélée, voulant épouser une fille de Nérée, dieu de la mer, invita tous les dieux au banquet, sauf la Discorde. C'est pourquoi, indignée, elle trama un coup, car elle jeta au milieu du banquet une pomme d'or sur laquelle était écrit 'présent pour la plus belle des déesses'. Junon, Minerve et Vénus, la recevant, se mirent à rivaliser au sujet de la beauté. Entendant dire que Pâris, le fils de Priam, qui était un juge juste au point qu'aucun cadeau ne pouvait le fléchir, était dans les forêts, elles vinrent à lui de nuit pour qu'il juge de leur beauté. Alors Minerve lui promet tous les arts s'il la jugeait plus belle, et Junon toutes les royautés; mais lorsque Vénus, se présentant dénudée, lui promet de lui donner une femme aussi belle qu'elle-même... Mais lui, recherchant davantage la beauté de Vénus que les arts de Minerve ou les royaumes de Junon, accorda à Vénus le prix de beauté. Mais Junon, se souvenant de ce jugement, poursuivait les Troyens et les avait en haine. »

Iuno, Venus et Minerua coeperunt contendere de pulchritudine. Audientes autem Paridem pastorem filium Priami in siluis morari qui erat ueridicus iudex adeo ut nullius munere flecti posset, uenerunt ad eum Iuno et Minerua, Iuno promittens ei regnum utpote regina, Minerua omnes artes quia ipsa est dea artium; Venus uero nocte uenit ad illum et nudato corpore suo promisit tantae pulchritudinis mulierem quantae ipsa esset se ei daturam, si se pulchriorem diceret. Sed ille pulchritudinem magis appetens illam in pulchritudine praetulit. Huius iudicii memor Iuno Troianos odio habebat ac persequebatur.

« Servius ne rapporte pas cela. Pélée, voulant prendre pour femme Thétis, fille de Nérée dieu de la mer, invita tous les dieux et déesses au banquet; la Discorde fut la seule qu'il n'appela pas. C'est pourquoi, indignée, elle jeta au milieu du banquet une pomme d'or sur laquelle était écrit 'présent pour la plus belle des déesses'. Alors, Junon, Vénus et Minerve se mirent à rivaliser au sujet de la beauté. Entendant dire que Pâris, un berger fils de Priam, qui était un juge juste au point qu'aucun cadeau ne pouvait le fléchir, demeurait dans les forêts, Junon et Minerve vinrent à lui, Junon, en tant que reine, lui promettant la royauté, Minerve tous les arts parce qu'elle est elle-même la déesse des arts; mais Vénus vint à lui de nuit, et, ayant dénudé son corps, promet de lui donner une femme aussi belle qu'elle-même, s'il la déclarait plus belle. Mais lui, recherchant davantage la beauté, lui accorda le prix de beauté. Junon, se souvenant de ce jugement, avait les Troyens en haine et les poursuivait. »

La principale version antique que nous ayons conservée est celle d'Hygin :

Hygin, *Fab.* 92 : *Iouis cum Thetis Peleo nuberet, ad epulum dicitur omnis deos conuocasse excepta Eride, id est Discordia, quae cum postea superuenisset nec admitteretur ad epulum, ab ianua misit in medium malum, dicit, quae esset formosissima, attolleret. Iuno Venus Minerua formam sibi uindicare coeperunt, inter quas magna discordia orta, Iouis imperat Mercurio ut deducat eas in Ida monte ad Alexandrum Paridem eumque iubeat iudicare. Cui Iuno, si secundum se iudicasset, pollicita est in omnibus terris eum regnaturum, diuitem praeter ceteros praestaturum ; Minerua, si inde uictrix discederet, fortissimum inter mortales futurum et omni artificio scium ; Venus autem Helenam Tyndarei filiam formosissimam omnium mulierum se in coniugium dare promisit. Paris donum posterius prioribus anteposuit Veneremque pulcherrimam esse iudicauit ; ob id Iuno et Minerua Troianis fuerunt infestae. Alexander Veneris impulsu Helenam a Lacedaemone ab hospite Menelao Troiam abduxit eamque in coniugio habuit cum ancillis duabus Aethra et Thisadie, quas Castor et Pollux captiuas ei assignarant, aliquando reginas.*

« On dit que Jupiter, tandis que Thétis épousait Pélée, invita tous les dieux au festin, sauf Éris, c'est-à-dire la Discorde, mais comme elle s'était présentée par la suite et ne fut pas admise au festin, elle jeta depuis la porte, en plein milieu, une pomme, en disant que la plus belle devait la prendre. Junon, Vénus, Minerve se mirent à revendiquer pour elles-mêmes la beauté, et entre elles une grande discorde se leva ; Jupiter ordonne à Mercure de les conduire sur le mont Ida auprès d'Alexandre Pâris et de l'inviter à en être le juge. Junon lui promet, s'il se prononçait en sa faveur, qu'il régnerait sur toutes les terres et qu'il l'emporterait en richesse sur tous les autres hommes ; Minerve lui promet, si elle repartait victorieuse, qu'il serait le plus courageux des mortels et qu'il connaîtrait tous les arts ; Vénus lui promet de lui donner en mariage Hélène, fille de Tyndare, la plus belle de toutes les femmes. Pâris préféra le dernier présent aux deux premiers et jugea que Vénus était la plus belle ; à cause de cela, Junon et Minerve furent hostiles aux Troyens. Alexandre, poussé par Vénus, enleva Hélène à son hôte Ménélas, à Sparte, l'emmena jusqu'à Troie et l'épousa, accompagnée des deux servantes Aethra et Thisadie, autrefois des reines, que Castor et Pollux avait capturées et mises à son service. »

Les *Mythographes du Vatican* datent du IX^e siècle (peut-être du X^e pour le second) :

MV 1 (205 K ; 3, 5 Z) : Peleus, Aeaci uel Acei filius [cum] Thetidem, Nerei et Doridis nimphae filiam, in matrimonium accepit omnibus diis ad nuptias inuitatis praeter Discordiam. 2 Quae irata malum aureum in conuiuium iecit, inscriptum « pulcherrimae deae donum » ; quo collecto inter Iunonem et Mineruam et Venerem certamen est ortum, quae Iouem iudicem petierunt. 3 Ille, ne uxorem aut filias offenderet, ad Paridem Alexandrum, filium Priami et Hecubae – qui numquam dicebatur personam accepisse in iudicio – in Ida, monte Phrygiae, pecora pascentem eas misit. 4 Cui cum Iuno regnum Asiae, Minerua omnium artium scientiam, Venus quamcumque uellet mulierem promitterent, Venerem illo malo dignissimam <iudicauit>. 5 Quo facto Iuno et Minerua Troianis dicuntur iratae, spratae iniuria formae.

« Pélée, fils d'Eaque ou d'Acée, épousa Thétis, fille de Nérée et de la nymphe Doris, et invita tous les dieux à ses noces, sauf la Discorde. Elle, en colère, jeta dans le banquet une pomme d'or, avec l'inscription 'présent pour la plus belle déesse' ; elle fut ramassée, et une dispute éclata entre Junon, Minerve et Vénus, qui réclamèrent Jupiter pour juge. Lui, pour ne pas offenser sa femme ou ses filles, les envoya auprès de Pâris Alexandre, fils de Priam et d'Hécube, qui faisait paître ses brebis dans l'Ida, montagne de Phrygie, et dont on disait qu'il n'avait jamais jugé personne³⁰. Et comme Junon lui promettait de régner sur l'Asie, Minerve de connaître tous les arts et Vénus d'avoir la femme qu'il voudrait, il jugea Vénus comme la plus digne de la pomme. Après cela, on dit que Junon et Mercure furent en colère contre les Troyens, 'à cause de l'injure faite à leur beauté'. »

MV 2 (248 K) : Cum Iuppiter uellet Thetidem nympharum matrem ducere, Fata prohibuerunt eo quod proles, que nasceretur, Iouem regno pelleret, Iuppiter autem eam iunxit Peleo. Peleus igitur Thetidem ducens magnificum facit conuiuuium diis et deabus omnibus sola Discordia minime intromissa. Que ob hoc irata aureum pomum iactauit in conuiuuium inter Venerem et Mineruam et Iunonem, in quo erat scriptum : Pulcherrimum donum pulcherrime dee. Illis inter se iactantibus que esset pulcherrima et cui pomum deberet, Paris filius Priami intromissus formam Veneris Iunoni et Minerue preferens aureum pomum sibi iudicauit. Vnde et postea Veneris auxilio Spartam expugnando Helenam rapuit, sed propter Paridis iudicium Iuno postea semper inimica Troianis fuit.

« Comme Jupiter voulait épouser Thétis, la mère des nymphes, les destins s'y opposèrent, parce que la descendance qui en naîtrait détrônerait Jupiter, ce dernier la maria à Pélée. Pélée donc, en épousant Thétis, fit un magnifique banquet pour tous les dieux et déesses – seule la Discorde ne fut pas du tout admise. Elle, qui en fut irritée, jeta dans le banquet une pomme d'or entre Vénus, Minerve et Junon, sur laquelle était écrit 'le plus beau présent pour la plus belle déesse'. Comme elles se disputaient entre elles pour savoir qui était la plus belle et à qui la pomme devait revenir, Pâris, fils de Priam, introduit comme juge, préférant la beauté de Vénus à Junon et Minerve, lui attribua la pomme d'or. C'est pourquoi, par la suite, avec l'aide de Vénus, il enleva Hélène en s'emparant de Sparte, mais à cause du jugement de Pâris, Junon fut toujours par la suite l'ennemie des Troyens. »

Pour compléter ces versions, nous en ajouterons d'autres qui enrichiront la comparaison. Tout d'abord, celle du *Paris. Latin. 1750* (deuxième moitié du IX^e siècle) ; ce n'est pas un manuscrit de Virgile, mais du *Seruius Danielis*, abrégé et parfois aussi complété, comme c'est le cas pour le commentaire au vers *Aen.* 1, 27, où il fournit une étymologie du jugement absente du seul autre manuscrit transmettant le *Seruius auctus* pour le premier livre de l'*Énéide* (Cassellanus 2^o

³⁰ BERLIOZ (CUF) traduit « dont la réputation était d'être toujours un juge impartial ».

Ms. poet. 6, s. IX) ; pour l'expliquer, on a suggéré le recours à un « recueil de fables »³¹ :

Parisinus Latinus 1750 (s. IX²), f. 161^v : Nota fabula est de malo aureo, quod coniecit¹ Discordia inter Iunonem et Mineruam et Venerem in domu Pelei, quando consecrauerunt² nuptias illius coniubiumque dii. Illa non dimissa³ introire iactauit malum in quo scriptum erat « hoc est donum deae pulcherrimae ». Illis litigantibus⁴ inter se, Iuppiter misit eas ad Paridem. Iudicaturus ille de forma earum [qui]⁵ Venerem procellere in forma iudicauit his duabus et rel.⁶. Qua ex causa Iuno iras commouit⁷ in Tr<o>ianos⁸. Sed hoc dicunt quod Paris in somnio uidit.

¹ coniecit scripsi : conicit P || ² consecrauerunt Daniel : consecrauerunt P || ³ dimissa Daniel : dem- P adm- Thilo || ⁴ litigantibus Daniel : ligantibus P || ⁵ qui secl. Thilo || ⁶ rel. P : reliquis Thilo || ⁷ commouit Daniel : cognouit P || ⁸ Tr<o>ianos Daniel : trianos P ||

« On connaît la légende de la pomme d'or, que la Discorde jeta entre Junon, Minerve et Vénus dans la demeure de Pélée, quand les dieux célébrèrent ses noces et son mariage. Elle, interdite d'entrée, jeta une pomme sur laquelle était écrit 'ceci est un présent pour la plus belle déesse'. Comme elles se disputaient, Jupiter les envoya auprès de Pâris. Lui, devant juger leur beauté, jugea que Vénus surpassait les deux autres, etc. C'est pour cette raison que Junon se mit en colère contre les Troyens. Mais on dit que Pâris les vit en songe. »

Nous y ajouterons un autre manuscrit de Paris (*Lat.* 9344), du XI^e siècle (originaire de l'abbaye d'Echternach), un Virgile accompagné de scolies marginales :

Parisinus Latinus 9344 (XI^e s.), f. 43^v : nota fabula Paridem pro Venere contra Iunonem Mineruamque iudi<ca>sse ; tale enim est ut fabulae referunt. Peleos †Achillis et Tetidis filius† magnum omnibus diis conuiuium fecit, inter quos Discordia defuit ; ob hoc Discordia irata in medio eorum iactauit aureum pomum in quo erat conscriptum 'donum pulcherrimae deae'. Quod fortuito inter Iunonem et Mineruam et Venerem cecidit ; illae uero contendere coeperunt cuius illarum esse deberet ; pro qua ergo contentione Iouem adierunt iudicem ; ille autem ne [ne] uxoris et filiae animum offenderet ad Paridem filium Priami qui et Alexander dictus est gregem in pascuis custodientem eas misit ut ipse iudicaret quarum illarum esse deberet ; ut ostenderet in habendo quae pulchrior illis omnibus esset ; qui postea et pomum iudicauit esse Veneris, et formam illius praetulit formae Iunonis. Quocirca et irata semper contra Troianos dicitur fuisse (...)

« La légende est connue : Pâris s'est prononcé pour Vénus contre Junon et Minerve ; voici en effet ce que les légendes racontent. Pélée [Achille fils de Thétis]³² fit un grand banquet pour tous les dieux, dont la Discorde ne fit pas partie ; la Discorde, qui en fut irritée, jeta au milieu d'eux une pomme en or

³¹ THOMAS 1880, p. 69. Voir aussi VALLAT 2016.

³² Apparemment, une glose (à corriger sans doute en *Achilles et Thetidis filius* « Achille est aussi le fils de Thétis ») est venue perturber le début de la phrase.

sur laquelle était inscrit ‘présent pour la plus belle déesse’. Par hasard elle tomba entre Junon, Minerve et Vénus ; et elles se mirent à se battre pour savoir à laquelle d’entre elles elle devait revenir ; à cause de ces disputes, elles allèrent auprès de Jupiter comme juge ; mais lui, pour ne pas offenser le cœur de sa femme et de sa fille, les envoya auprès de Pâris, fils de Priam, qu’on appelait également Alexandre, qui gardait un troupeau dans les pâturages, pour qu’il juge lui-même à laquelle d’entre elles elle devait revenir ; pour qu’il montre laquelle était plus belle qu’elles toutes par ce qu’elle avait ; et par la suite il jugea que la pomme revenait à Vénus, et préféra la beauté de cette dernière à la beauté de Junon. C’est pourquoi on dit qu’elle a toujours été en colère contre les Troyens. (...) »

Enfin, nous proposerons une scolie d’un dernier manuscrit de Virgile, le *Monacensis* Clm 305 (XII^e siècle), le plus récent de notre sélection :

Monacensis Clm 305, f. 65^v : *Pelops rex Graecorum fecit conuiuuium magnum ubi cum multis tres deas uocauit Iunorem [sic] Mineruam Venerem, sed Discordiam deam non uocauit. Vnde irata illa proiecit in conuiuuium pomum aureum ubi scriptum erat ‘Donum deae pulcherrimae’. Quod accipientes tres deae unaquaeque suum iudicabat. Vnde uenerunt ante Iouem ut illis indicaret quae illarum esset pulchrior, cui deberetur illud donum, sed ille nullam illarum uolens offendere ad Paridem ut ab eo qui erat iustus ludorum discernerentur misit. Ipse est Paris qui et Alexander filius Priami et Eccubae de quo cum mater somniasset facem se parituram narrauit Priamo. At ille intellegens casum per eum Troiae signari iussit mox natum interfici. Sed mater pia noluit eum occidere, sed iussit eicere in saltum dimittens in deorum iudicio, ubi collegit eum armentarius Priami et nutriuit, et postea ignotum patri ostendit. Qui armentarius de omnibus pecoribus suis dabat ei initia. Vnde ille taurum nutriuit, quem multum amans fecit ei coronam auream. Sed Mars transfigurans se in taurum uenit contra eum in luctam ; quia deus erat uicit eum, quod uidens Paris tulit coronam de capite tauri sui uicti et posuit super caput unicertis [lege : uincentis], ex quo iudex iustus appellatus est. Sed ante eum uenientes Iuno Minerua Venus unaquaeque secundum suam uirtutem dona illi promisit ut eam pulchriorem iudicaret. Sed ille Venerem propter habitum famamque in qua se ostendit libidinis pulchriorem iudicauit. Qua de re Iuno semper irata fuit Troianis ; in qua fictione aliud tegitur. Nam per Iunonem significatur uita actiua, per Mineruam theorica, per Venerem uoluptuosa. Sed quia homo in libero est arbitrio ad quam harum uelit declinare, ideo nemo illarum quae sit pulchrior a Ioue quasi a deo iudicatur, si <c> ad Paridem ad liberum scilicet mittuntur arbitrium, ut homo meliora eligens iuste coronetur.*

« Pélops, roi des Grecs, fit un grand banquet où il invita, entre beaucoup d’autres, trois déesses, Junon, Minerve, Vénus, mais il n’invita pas la déesse Discorde. C’est pourquoi, en colère, elle jeta dans le banquet une pomme d’or où était écrit ‘présent pour la plus belle déesse’. En la recevant, les trois déesses jugeaient chacune qu’elle lui revenait. C’est pourquoi elles vinrent devant Jupiter pour qu’il leur indique laquelle d’entre elles était plus belle, à qui devait revenir ce présent. Mais lui, ne voulant offenser aucune d’entre elles, les envoya auprès de Pâris pour qu’elles soient départagées par celui

qui était juste dans les concours. Ce Pâris, aussi appelé Alexandre, est précisément le fils de Priam et d'Hécube : comme sa mère avait rêvé qu'elle enfantait une torche, elle le raconta à Priam. Mais lui, comprenant qu'à travers lui était signalée la chute de Troie, ordonna bientôt que le nouveau-né soit mis à mort. Sa pieuse mère ne voulut pas le tuer, mais ordonna qu'il soit jeté dans un vallon, s'en remettant au jugement des dieux, où un bouvier de Priam le recueillit et le nourrit, et ensuite le montra sans que son père le reconnût. Ce bouvier l'initia aux soins de tout le bétail. C'est pourquoi il éleva un taureau et, parce qu'il l'aimait beaucoup, lui fit une couronne d'or. Mais Mars, se changeant en taureau, vint lutter contre lui. Parce qu'il était un dieu, il le vainquit. En voyant cela, Pâris prit la couronne sur la tête de son taureau vaincu, et la posa sur la tête du vainqueur, à la suite de quoi il fut appelé un juge juste. Mais venant à lui, Junon, Minerve, Vénus promirent chacune des présents en fonction de leurs pouvoirs, pour qu'il la juge plus belle. Mais lui, jugea Vénus plus belle en raison de son allure et de la renommée de plaisir qui l'accompagne. C'est pourquoi Junon fut toujours furieuse contre les Troyens. Mais dans cette fiction un autre point est abordé. Car à travers Junon est désignée la vie active, à travers Minerve la vie contemplative, à travers Vénus la vie de plaisir. Mais parce que l'homme dispose du libre arbitre pour choisir vers laquelle d'entre elles il veut se tourner, aucune d'elles n'est jugée la plus belle par Jupiter – c'est-à-dire par Dieu – ainsi on les renvoie à Pâris, c'est-à-dire au libre arbitre, pour que l'homme qui choisit la meilleure voie soit couronné en toute justice. »

Pour procéder à une étude comparative de ces sources, nous proposons un tableau analytique qui suit le déroulement du mythe d'après nos scolies de base (celles du *Par.* 7930 et du *Valent.* 407, en gras) :

	<i>Par.</i> 7930	<i>Val.</i> 407	Hygin	<i>MV1</i>	<i>MV2</i>	<i>Par.</i> 1750	<i>Par.</i> 9344	<i>Mon.</i> 305
Présence initiale de Jupiter	-	-	oui	-	oui	-	-	-
Initiative du mariage	<i>Peleus uolens</i>	<i>Peleus uolens</i>	-	<i>Peleus... accepit</i>	<i>Peleus ... fecit</i>	-	<i>Peleos ... fecit</i>	<i>Pelops</i>
	<i>inuitauit</i>	<i>inuitauit</i>	<i>conuocauit</i>	<i>inuitatis</i>	-	-	-	<i>uocauit</i>
Présence des dieux	<i>omnes deos</i>	<i>omnes deos et deas</i>	omnis deos	<i>omnibus diis</i>	<i>diis et deabus omnibus</i>	<i>dii</i>	<i>omnibus diis</i>	<i>cum multis tres deas</i>
Discorde	<i>praeter Discordiam</i>	<i>solam Discordiam</i>	<i>excepta Eride</i>	<i>praeter Discordiam</i>	<i>sola Discordia minime intromissa</i>	<i>non dimissa introire</i>	<i>Discordia defuit</i>	<i>Discordiam deam non uocauit</i>
Colère	<i>indignata</i>	<i>indignata</i>	-	<i>irata</i>	<i>irata</i>	-	<i>irata</i>	<i>irata</i>
Jeta	<i>proiecit</i>	<i>iecit</i>	<i>misit</i>	<i>iecit</i>	<i>iactauit</i>	<i>coniecit iactauit</i>	<i>iactauit</i>	<i>proiecit</i>
Pomme	<i>pomum ... aureum</i>	<i>pomum aureum</i>	<i>malum</i>	<i>malum aureum</i>	<i>aureum pomum</i>	<i>malum</i>	<i>aureum pomum</i>	<i>pomum aureum</i>
Lieu	<i>in medio conuiuio</i>	<i>in medium conuiuium</i>	<i>in medium</i>	<i>in conuiuium</i>	<i>in conuiuium</i>	-	<i>in medio eorum</i>	<i>in conuiuium</i>
Inscription	<i>donum pulcherri-</i>	<i>donum pulcherri-</i>	- (dicit)	<i>pulcherri-mae deae</i>	<i>pulcherri-mum</i>	<i>hoc est donum deae</i>	<i>donum pulcherri-mae</i>	<i>donum deae pul-</i>

	<i>mae dearum</i>	<i>mae dearum</i>		<i>donum</i>	<i>donum pulcherrime deae</i>	<i>pulcherri-mae</i>	<i>deae</i>	<i>cherrimae</i>
Réception	<i>Quod ... accipientes</i>	-	-	<i>quo collecto</i>	-	-	<i>cecidit</i>	<i>Quod accipientes</i>
Dispute	<i>coeperunt ... contendere</i>	<i>coeperunt contendere</i>	<i>uindicare coeperunt ... magna discordia orta</i>	<i>certamen est ortum</i>	<i>Illis inter se iactantibus</i>	<i>Illis litigantibus inter se</i>	<i>contendere coeperunt</i>	-
Jupiter juge ?				<i>Iouem iudicem petierunt</i>			<i>Iouem adierunt iudicem</i>	<i>uenerunt ante Iouem</i>
Paris	<i>Audientes</i>	<i>Audientes</i>	<i>Iouis imperat... eumque iubeat iudicare</i>	<i>Ille... ad Paridem ... misit</i>	<i>Paris ... intromissus</i>	<i>Iuppiter misit eas ad Paridem</i>	<i>ad Paridem ... eas misit</i>	<i>ad Paridem ... misit</i>
	<i>in siluis</i>	<i>in siluis</i>	<i>in Ida monte</i>	<i>in Ida, monte Phrygiae</i>	-	-	<i>in pascuis</i>	-
	<i>ueridicus erat iudex</i>	<i>erat ueridicus iudex</i>		<i>qui numquam dicebatur personam accepisse in iudicio</i>	-	-	-	<i>...ex quo iudex iustus appellatus est</i>
Quand ?	<i>nocte uenerunt</i>	<i>Venus uero nocte</i>	-	-	-	<i>in somnio</i>	-	-
Junon	<i>omnia regna</i>	<i>regnum</i>	<i>omnibus terris ... regnaturum, diuitem praeter ceteros</i>	<i>regnum Asiae</i>	-	-	-	<i>dona</i>
Minerve	<i>omnis artes</i>	<i>omnes artes</i>	<i>fortissimum inter mortales ... et omni artificio scium</i>	<i>omnium artium scientiam</i>	-	-	-	<i>dona</i>
Vénus	<i>mullierem tantae pulchritudinis quantae ipsa esset</i>	<i>tantae pulchritudinis mulierem quantae ipsa esset</i>	<i>Helenam Tyndarei filiam formosissimam omnium mulierum</i>	<i>quamcumque uellet mulierem</i>	-	-	-	?
Jugement	<i>Venerem in pulchritudine praetulit</i>	<i>illam in pulchritudine praetulit</i>	<i>anteponit Veneremque pulcherrimam esse iudicauit</i>	<i>Venerem illo malo dignissimam</i>	<i>formam Veneris Iunoni et Minerue preferens</i>	<i>Venerem procellere in forma iudicauit his duabus</i>	<i>pomum iudicauit esse Veneris, et formam illius</i>	<i>Venerem ... pulchriorem iudicauit</i>

							<i>praetulit formae Iu- nonis</i>	
Consé- quences	<i>Iuno Troianos persequ- batur et odio habe- bat</i>	<i>Iuno Troianos odio habebat ac persequaba- tur</i>	<i>Iuno et Mi- nerua Troianis fuerunt infestae</i>	<i>Iuno et Mi- nerua Troianis dicuntur iratae</i>	<i>Iuno postea semper inimica Troianis fuit</i>	<i>Iuno iras commouit in Troianos</i>	<i>irata semper contra Troianos dicitur fuisse</i>	<i>Iuno semper irata fuit Troianis</i>

Les micro-variations permettent de souligner ce qui a été retenu du mythe, ce qui a été transmis et ce qui a survécu lors d'une transmission aléatoire – dont on a du mal à démêler l'enchevêtrement. Mais il est clair que deux versions se distinguent des autres, en l'occurrence la plus ancienne (Hygin) et la plus récente (*Monac.*). En effet, Hygin transmet une série de détails qu'on ne retrouvera pas ailleurs, ou à peine, par exemple le nom grec de la Discorde, l'absence de colère explicite de la déesse (inutile *de facto*), l'évocation de la porte qu'elle n'a pu franchir, l'emploi du verbe *misit* au lieu d'un composé de *iacio*, l'absence de précision sur le matériau de la pomme (l'or), le manque d'explication pour le choix de Pâris, et surtout l'absence d'inscription sur la pomme, puisque la déesse prend la parole elle-même pour susciter l'émulation. Quant au manuscrit de Munich, il présente une scolie qui, malgré une grosse erreur initiale (Pélops au lieu de Pélée), possède une structure tripartite : d'abord l'étiologie du jugement ; puis une digression sur le personnage de Pâris, avec l'explication la plus détaillée de nos sources pour justifier le choix du fils de Priam comme juge : je n'ai pas trouvé l'histoire telle quelle dans les sources antiques, mais elle est visiblement issue du texte connu sous le nom d'*Excidium Troiae* (§ 3)³³, tardo-antique, qui introduit également un lien entre Pâris et un taureau ; enfin, la troisième partie est une allégorie morale typiquement médiévale qui renvoie à trois types de vie et au libre arbitre : elle est clairement empruntée à la version de Fulgence le Mythographe (*Mith.* 1) ; autrement dit, cette version du XII^e siècle exploite des sources antiques très tardives et les compile avec une évidente intention de fournir la version la plus complète possible.

Si l'on examine de manière analytique les données de ce tableau, on remarquera que la structure globale est respectée dans les diverses versions, mais non sans nuances. Ainsi, sur les sept versions (on compte pour une seule celle de nos deux manuscrits virgiliens de base), seules deux précisent le rôle initial de Jupiter dans le mariage de Pélée (Hygin et le *Second Mythographe du Vatican*) : si l'on s'en tient aux autres, Pélée épouse Thétis de lui-même, ou le point n'est pas abordé. Les scolies insistent – diversement mais généralement – sur la présence de tous les dieux ou déesses (en général est employé *omnis*), sur l'exclusion de la Discorde, sur la colère de cette dernière, qui jette (*iacio* ou composés) une pomme

³³ Cf. BATE 1986.

d'or (*pomum* ou *malum*, mais l'accent est mis sur le métal) au milieu du banquet, avec une inscription formulée de manière relativement similaire (la principale différence tenant dans le nombre *deae/dearum*), qui cause la dispute entre les trois déesses (même si l'épisode où la pomme est recueillie est le plus souvent passé sous silence).

Seules trois versions médiévales rapportent qu'elles choisirent d'abord Jupiter comme juge, qui, pour ne pas se compromettre, les renvoya auprès de Pâris ; dans deux versions il fait de même, mais on ne précise pas pourquoi ; dans les scolies virgiliennes, on nous dit simplement que les déesses « entendent dire » que Pâris est un juge impartial. Le lieu du jugement est souvent flou (l'Ida est cité deux fois, sinon il est question de forêt ou de pâturage). Quant à l'impartialité de Pâris, elle est typiquement médiévale et semble constituer une spécificité (car même l'*Excidium Troiae* n'était pas aussi net à ce sujet). On reviendra plus loin sur les circonstances temporelles du jugement. Il faut surtout noter que l'épisode où chacune des déesses promet à Pâris un don n'est présent que dans quatre versions sur sept, et seulement dans trois de manière détaillée – et qu'en plus il est très diversement rapporté. En effet, Hygin se distingue fortement des scolies médiévales par sa précision (il est le seul à préciser que Junon promet également la richesse, et Minerve le courage aussi ; et que Vénus cite nommément Hélène) ; quant aux versions médiévales, justement, elles demeurent assez floues et se contentent du minimum ; notons simplement que la promesse de Vénus reste suffisamment vague pour stimuler l'imagination de Pâris (soit « une femme aussi belle qu'elle », soit « n'importe quelle femme »). Les deux derniers éléments se retrouvent partout : ce sont, bien évidemment, le jugement en faveur de Vénus – exprimé sans qu'on puisse établir des liens littéraires entre les versions – et la rancune de Junon qui fait le lien avec l'*Énéide*, et ce, même en dehors des scolies virgiliennes (cf. Hygin, *Mythographes du Vatican*), ce qui est tout à fait notable.

Pour synthétiser, on remarquera que la structure globale du mythe est certes respectée, mais avec des disparités dans les détails, et qu'il n'existe pas de parenté directe entre les différentes versions du jugement. Cela confirme le caractère diffus de l'histoire, qu'on connaît bien mais sans la rapporter à un modèle précis – surtout en l'absence de sources grecques. Il existe toutefois des spécificités dans les scolies médiévales, au moins par rapport à Hygin : la colère de la Discorde, l'or de la pomme, l'impartialité de Pâris, une certaine réticence à entrer dans le détail du jugement et des promesses des déesses. D'ailleurs, le mythe de Pâris a connu au Moyen Âge une fortune remarquable, qui a particulièrement amélioré l'image du personnage³⁴.

³⁴ Par exemple DEMAULES 2003.

3.2. *Pâris a-t-il rêvé ? Micro-variations et conséquences*

Si l'on examine maintenant de plus près les textes des scolies virgiliennes qui nous ont guidé jusqu'à présent, on constate qu'elles transmettent, on l'a dit, une même version en deux rédactions parallèles, mais également des variations de détail susceptibles d'illustrer l'évolution rapide que peut subir la mise en scène d'un mythe. Il existe d'abord une série d'oublis de part et d'autre (ou d'ajouts, selon le point de vue) : ainsi, le *Parisinus* oublie le nom de Thétis, la précision *et deas* pour l'invitation des dieux au mariage, le métier de Pâris (*pastorem*), les explications des promesses ès qualités de Junon (*utpote regina*) et de Minerve (*quia ipsa est dea artium*), et il résume le rejet de Discorde par *praeter* (au lieu de la proposition *solam Discordiam non uocauit* dans le *Valent.*) ; le manuscrit de Valenciennes, de son côté, ne retient pas le participe *accipientes* quand la pomme est jetée, ni l'expression de la préférence finale (*quam Mineruae artes aut regna Iunonis*). En tout état de cause, le *Paris.* semble moins soigné, plus elliptique. La langue même confirme ce point : certaines expressions relèvent d'un niveau de langue moins soutenu, comme lorsque Discorde « prépara un coup » (*aliquid suum operata est*) ou lorsque Pélée veut épouser Thétis (*in coniugium accipere*, moins classique – ou plus vernaculaire – que *ducere uxorem*) ; d'autres traits pointent vers la même caractérisation :

<i>Paris. Lat. 7930</i>	<i>Valent. 407</i>
<i>esse</i>	<i>morari</i>
<i>flecteretur</i>	<i>flecti posset</i>
<i>plus</i>	<i>magis</i>
<i>si eam pulchriorem iudicaret</i>	<i>si se pulchriorem diceret</i>

Les formulations du *Valent.* sont plus élaborées, tandis que le *Paris.* ne maîtrise pas le réfléchi indirect. Le seul point où ce dernier est plus élégant que le *Valent.* se trouve à la fin, dans le génitif *cuius* (relatif de liaison) en face de *huius*. Or le conditionnement linguistique influe nécessairement sur le contenu même du mythe. Les déplacements de mots ou expressions en sont la preuve ; ils sont nombreux, le plus souvent sans conséquence (par exemple *qui ueridicus erat iudex / qui erat ueridicus iudex*), à l'exception de deux cas notables, qui illustrent parfaitement la fragilité des scolies et de leur transmission.

Le premier cas concerne l'ordre dans lequel les déesses se présentent ; le *Paris.* a inversé l'ordre habituel qui fait passer Junon en premier, et présente d'abord Minerve, qui prend seule la parole (*si eam pulchriorem iudicaret*) ; la prise de parole semble logique : elle relève de la première déesse à passer devant Pâris, et est implicite pour les autres. Mais le passage de Minerve en premier modifie presque imperceptiblement la suite du texte, en l'occurrence la promesse de Junon : car dans le *Paris.*, cette promesse prend la forme d'un pluriel *omnia regna*, contre le *regnum* du *Valent.* La différence n'est pas un pluriel « poétique », mais le fruit de la restructuration du *Paris.*, car Minerve y promet « tous les arts »

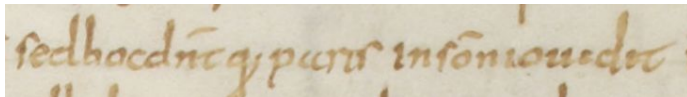
(*omnis artes*), comme dans le *Valent*. Mais à partir du moment où cette expression paroxysmique apparaît dès la première promesse, elle crée un effet d'attente, et le don suivant, pour ne pas avoir l'air ridicule, doit être à la hauteur : voilà comment *regnum*, royauté vague, est devenu *omnia regna*, royauté universelle, par effet de contamination et d'émulation.

Le second cas de déplacement concerne le moment où se déroule le jugement. Ce point (voir tableau) n'est quasiment pas abordé dans les autres versions. En fait, le jugement a, implicitement et logiquement, lieu de jour, s'il est vrai que Pâris fait paître son troupeau. Mais il existe au moins une version alternative : le manuscrit *Paris. Latinus 1750* précisait en effet, en fin de texte, que Pâris avait vu la scène en songe (*in somnio*) ; or, c'est précisément ce que dit une source tardo-antique qui évoque brièvement le jugement : Darès le Phrygien, qui rapporte les paroles de Pâris (§ 7) :

... *Nam sibi in Ida silua cum uenatum abisset, in somnis Mercurium adduxisse Iunonem, Venerem et Mineruam, ut inter eas de specie iudicaret. Et tunc sibi Venerem pollicitam esse, si suam speciosam faciem iudicaret, daturam se ei uxorem, quae in Graecia speciosissima forma uideretur : ubi ita audisset, optimam facie Venerem iudicasse.*

« Car, un jour qu'il était parti chasser dans la forêt de l'Ida, Mercure lui avait amené, en songe, Junon, Vénus et Minerve, pour qu'il les départage au sujet de leur beauté. Et alors Vénus lui avait promis, s'il jugeait beau son visage, de lui donner la femme qui en Grèce semblait être de la plus grande beauté : lorsqu'il entendit cela, il jugea Vénus la plus belle de visage. »

On ne sait à quel moment se produit le songe : n'importe quand, en fait,



Paris. Lat. 1750, f. 161^v

durant un temps de sommeil. Cette version met donc à distance le jugement, puisqu'il ne se fait pas en présence réelle

des déesses, et l'ennoblit puisque Pâris n'apparaît pas comme un berger, mais comme un chasseur, qui semble avoir déjà retrouvé son statut de prince troyen. Le *Paris. 1750* semble sous influence de cette version, mais son caractère épitomial ne permet pas de s'en assurer. En tout cas, il existe une tradition « onirique » du jugement.

Or, nos deux manuscrits virgiliens donnent un moment précis avec l'adverbe *nocte* « de nuit », ce qui est à la fois plus détaillé et différent : s'agit-il d'une réinterprétation, apparemment logique, des songes évoqués ailleurs ? Ou bien d'une autre variante, où le jugement a lieu de nuit, mais pas en rêve ? On ne sait. Il existe là peut-être une dimension moralisatrice : puisque Vénus va se dénuder, ce pourrait être moins choquant, et plus cohérent, que ce soit de nuit.

De plus, il existe une différence majeure entre les deux versions : l'adverbe *nocte* n'est pas à la même place. Dans le *Paris.*, ce sont les trois déesses qui

viennent de nuit auprès de Pâris, ensemble donc, même si l'on peut se demander pourquoi elles choisissent un moment où l'on ne voit pas grand-chose et qui *a priori* favorisera Vénus. Dans le *Valent.*, c'est Vénus seule qui vient de nuit, et dans cette version, c'est elle qui s'adresse à Pâris (*si se pulchriorem iudicaret*). Or, il est clair que cette version pose des problèmes, car elle fragmente la temporalité du jugement, qui a lieu désormais en deux temps (car il est dit que Junon et Minerve sont venues ensemble, donc avant). Ce faisant, on assiste à une dramatisation globale qui trahit une gradation dans la séduction, sinon dans l'érotisme : non seulement Vénus vient seule, mais de nuit, et elle se dénude devant Pâris en lui sussurant à l'oreille ! Cette version exprime sans aucun doute une forme de fascination envers cette légende et, même si elle est écrite en meilleur latin que celle du *Paris.*, elle semble cette fois plus romancée, moins fidèle, et cela uniquement à travers quelques changements de place. On mesure donc combien une légende peut évoluer rapidement.

Nous concluons sur ce dernier point : qui dit « circulation du mythe » dit aussi « transformation » : le mythe connaît lors de sa transmission une vie interne qui n'est pas figée par nos moyens modernes de vérification : entre deux versions d'un mythe, voire, comme on l'a montré, entre deux rédactions d'une même scolie originelle, l'évolution peut être rapide, d'autant que des tendances contradictoires sont à l'œuvre : volonté de faire bref, dans ce genre de texte ; tentation aussi de combler les vides. Les détails mythologiques sont par essence fragiles, quand ils ne reposent que sur un mot ou deux ; ils le sont plus encore quand leur transmission se fait dans les marges, dans des scolies elles aussi fragiles, car ne disposant pas de statut textuel propre, et dans des conditions matérielles souvent précaires. Mais ils demeurent des témoignages précieux, parfois uniques, du travail intellectuel de scribes et de maîtres qui possédaient un savoir mythologique suffisant pour affirmer que Servius n'aborde pas tel sujet. Les scolies présentées ici se trouvent ainsi au carrefour de transmissions aléatoires et de savoirs pointus et facilement transformables par l'imagination : on peut leur appliquer ce que disait V. Jankélévitch : « toute interprétation est mésinterprétation naissante », et, si les conditions s'y prêtent, circulation déformante.

BIBLIOGRAPHIE

ANDERSON W.S. 1972, *Ovid's Metamorphoses, Books 6-10*, Norman.

BATE A.K. 1986, *Excidium Troie*, Frankfurt am Main.

- CAMERON A. 2004, *Greek Mythography in the Roman World*, Oxford.
- COOKE J.D. 1927, « Euhemerism: a Medieval Interpretation of Classical Paganism », *Speculum* 2, p. 396-410.
- DAINTREE D. – GEYMONAT M. 1988, « Scholia non Serviana », *Enciclopedia Virgiliana* IV, Roma, p. 706-720.
- DELVIGO M.L. 2012, « *Secundum fabulam, secundum veritatem*: Servio e il mito », *Prometheus* 38, p. 179-193
- DEMAULES M. 2003, « Histoire d'une fable libérée : le jugement de Pâris dans la littérature médiévale », in J. Fabre-Serris (éd.), *Un mythe aux origines de l'Occident : le jugement de Pâris*, Lille, p. 85-97.
- GATTI P.L. 2014, *Ovid in Antike und Mittelalter – Geschichte der philologischen Rezeption*, Stuttgart.
- HAGEN H. 1902, *Appendix Serviana*, Leipzig.
- IOGNA-PRAT D. – JEUDY C. – LOBRICHON G. 1991, *L'école carolingienne d'Auxerre : de Murethach à Remi, 830-908*, Paris.
- KULCSÁR P. 1987, *Mythographi Vaticani I et II* (Corpus Christianorum Series Latina, 91c), Turnhout.
- LAZZARINI C. 1984, « *Historia / fabula*: forme della costruzione poetica virgiliana nel commento di Servio all'Eneide », *Materiali e Discussioni* 12, p. 117-144.
- MAGNUS H. 1914, *P. Ovidi Nasonis Metamorphoseon libri XV. Lactanti Placidi qui dicitur Narrationes fabularum Ouidianarum*, Berlin.
- MUNK OLSEN B. 1985, *L'étude des auteurs classiques latins aux XI^e et XII^e siècles*, II, Paris.
- MURGIA C.E. 1975, *Prolegomena to Servius 5. The Manuscripts*, Berkeley.
- PLANTADE E., 2016, « Ovide mythographe de Priape : de l'invention du *carmen* au récit de l'*error* », *Eruditio Antiqua* 8, p. 51-73.
- SAVAGE J.J. 1925, « Notes on Some Unpublished Scholia in a Paris Manuscript of Virgil », *TAPhA* 56, p. 229-241.
- 1932, « The manuscripts of the commentary of Servius Danielis on Virgil », *HSCPh* 43, p. 77-121.
- THILO G. 1881-1887 (ed.), *Servii grammatici qui feruntur in Vergilii carmina commentarii I-II*, Leipzig.

THOMAS E. 1880, *Scoliaſtes de Virgile. Eſſai ſur Servius et ſon commentaire ſur Virgile*, Paris.

VALLAT D. 2009, « Le commentaire de Tibère Claude Donat au chant 1 de l'*Enéide*, ſa place dans les débats virgiliens et ſes relations avec Servius », *Eruditio Antiqua* 1, p. 155-184.

— 2016, « Les métamorphoſes d'un commentaire : 'Servius' et Virgile », *Rursus* 9 : *Commentaires anciens (pragmatique & rhétorique)*.
(<https://journals.openedition.org/rursus/1190>)

ZORZETTI N – BERLIOZ J. 1995, *Le premier Mythographe du Vatican*, texte établi par N. Zorzetti et traduit par J. Berlioz, Paris.